

Les données cadastrales de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale.

Système de coordonnées locales

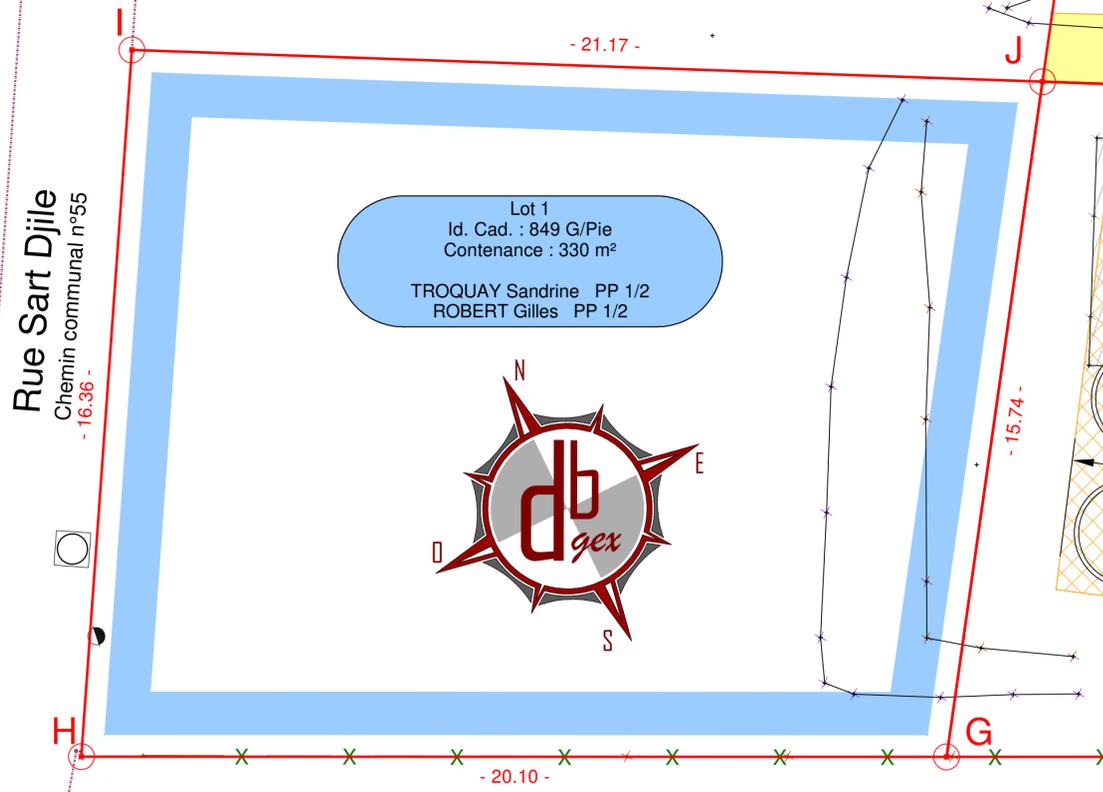
Points	Xpt (m)	Ypt (m)	Matérialisation
A	423,18	562,84	Non matérialisé
B	420,38	559,89	Non matérialisé
C	416,03	554,98	Non matérialisé
D	413,64	552,13	Non matérialisé
E	409,66	547,03	Non matérialisé
F	404,30	540,12	Non matérialisé
G	387,31	548,42	Borne à placer
H	369,25	557,25	Muret
I	377,48	571,39	Non matérialisé
J	396,16	561,44	Borne à placer
K	403,99	572,98	Non matérialisé
b1	423,40	565,47	Coin de bâtiment
b2	412,62	554,63	Coin de bâtiment
b3	405,05	545,87	Coin de bâtiment
b4	395,74	549,25	Coin de bâtiment
b5	409,13	568,94	Coin de bâtiment
b6	414,67	570,08	Coin de bâtiment
St1	424,52	554,34	Clou d'arpentage
St2	403,67	538,30	Clou d'arpentage

Légende

- Limite de propriété
- ⊠ Sommet de limite
- - - Clôture existante
- Habitation existante
- ⊠ Emprise de non-aedificandi
- Servitude de passage
- ▲ Clou d'arpentage

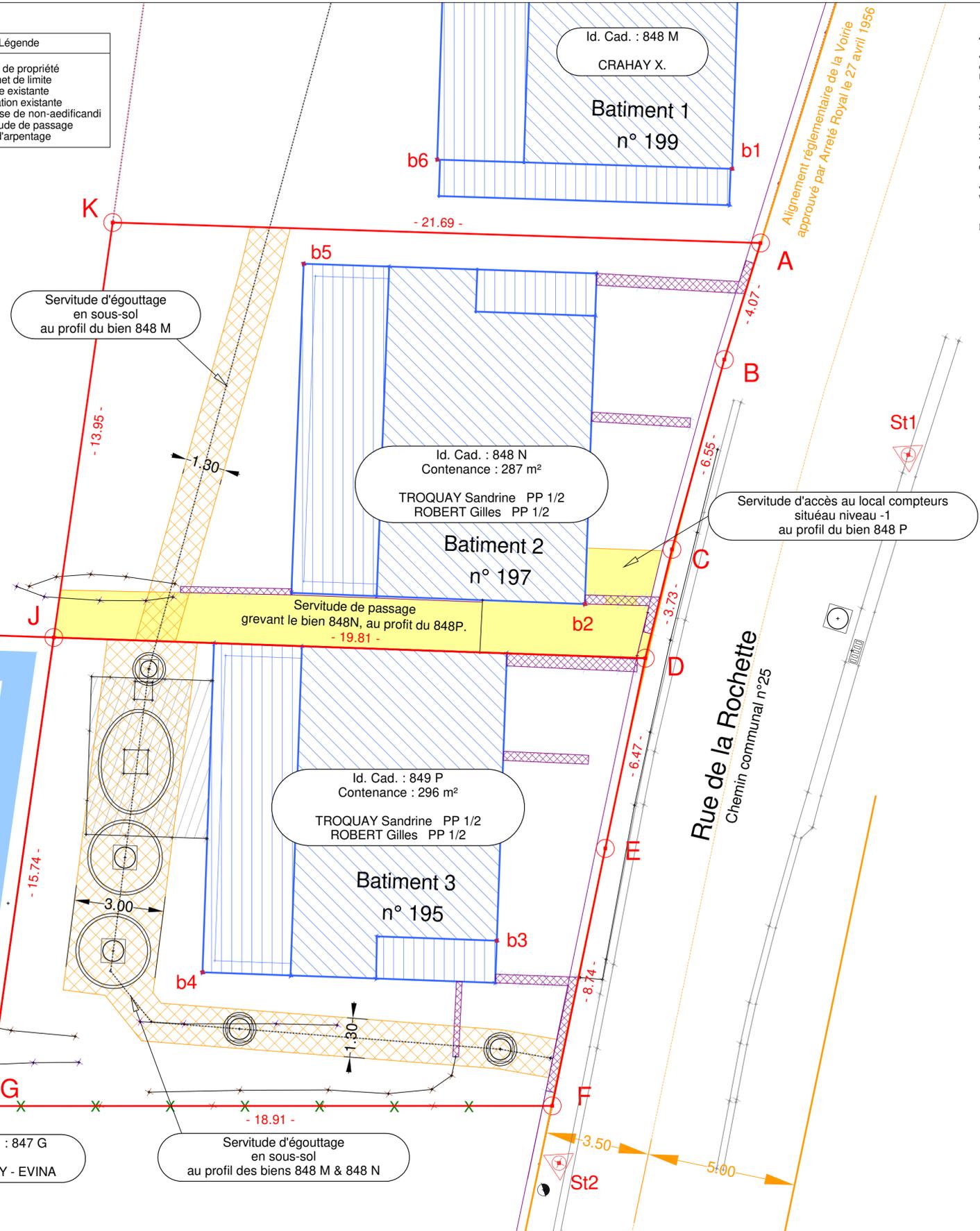
Remarques importantes :
Toutes les servitudes résultant de la présente division du bien seront acquises par destination du bon père de famille, conformément à l'article 3.119 du Code Civil.
(liste non-exhaustive : débordements de corniches, évacuations des eaux de pluviiales et usées, vues, canalisation diverses, gaines techniques, câbles, etc...)

Id. Cad. : 847 G
TROQUAY Sandrine PP 1/2
ROBERT Gilles PP 1/2



Id. Cad. : 847 G
HOURLAY - EVINA

Servitude d'égouttage en sous-sol au profil des biens 848 M & 848 N



Id. Cad. : 848 N
Contenance : 287 m²
TROQUAY Sandrine PP 1/2
ROBERT Gilles PP 1/2

Id. Cad. : 849 P
Contenance : 296 m²
TROQUAY Sandrine PP 1/2
ROBERT Gilles PP 1/2

Id. Cad. : 848 M
CRAHAY X.
Batiment 1 n° 199

JUSTIFICATION DES LIMITES :

- La limite séparative entre le domaine public de la voirie et le bien privé, passant par les points A - B - C - D - E - F, est définie conformément au projet d'alignement, du chemin vicinal n°25, dressé le 31 aout 1954 par le Service Technique Provincial, approuvé par l'Arrêté Royal du 27 avril 1956.
- Les limites périphériques des biens, identifiées 848N & 848 P à l'inventaire fiscal, sont positionnées conformément au plan de délimitation dressé le 20 septembre 2016 par Géomètre N. SARTON.
- La limite séparative passant par les points G - H, délimitant le lot 1 du bien 847 G, est définie conformément au plan de délimitation dressé le 26 janvier 2011 par Géomètre G. HENDRICE.
- La limite séparative entre le domaine public de la voirie et le bien privé, passant par les points H - J, est définie conformément au plan de délimitation dressé le 26 janvier 2011 par Géomètre G. HENDRICE.
- La nouvelle limite, passant par les points I - J, est définie dans l'alignement du pignon du bâtiment 3, prolongement de la limite D - J, conformément à la volonté des propriétaires.

DÉCLARE AVOIR MESURÉ LES CONTENANCES SUIVANTES :

Parcelle 848 N, représentée au plan par le polygone passant par les points A - B - C - D - J - K - A = superficie mesurée de 287 m².

Parcelle 848 P, représentée au plan par le polygone passant par les points D - E - F - G - J - D = superficie mesurée de 296 m².

Lot 1, représenté au plan sous liseré bleu, passant par les points G - H - I - J - G d'une superficie mesurée de 330m².

Province de Liège

COMMUNE DE FLEMALLE

287, Grand'Route
4400 FLEMALLE

Situation cadastrale

FLEMALLE - 3ème Division IVOZ-RAMET - 62083
Section C, 848 N, 848 P & 849G

Situation géographique

Rue de la Rochette
4400 Ivoz-Ramet

PLAN DE DELIMITATION

Mission :
Identification d'une partie de propriété telle qu'elle figure au plan ci-contre sous les liseré bleu.

Lot 1 Superficie GHIJG = 330 m²

Agissant à la requête des propriétaires :

Madame Sandrine TROQUAY & Monsieur Gilles ROBERT
Rue de la Chapelle, n°3
5377 Bailionville (SOMME-LEUZE)

Déclare avoir effectué les recherches d'usage et en particulier les documents suivants :

- Le projet d'alignement du chemin n°25 dressé le 31 Aout 1954 par le Service Technique Provincial approuvé par Arrêté Royal en date du 27 avril 1956..
- Le plan de délimitation dressé le 26 janvier 2011 par Géomètre G. HENDRICE - réf AGDP 62083 - 10065 ;
- Le plan de délimitation dressé le 20 septembre 2016 par Géomètre N. SARTON - réf AGDP 62083 - 10149 ;
- Les renseignements cadastraux (listing et croquis de mutations).

Signatures pour accord sur la nouvelle limite passant par les sommets I - J.

Vendeur : _____ Requéreur(s) : _____ Notaire : _____

levé et dressé en date du **15 mai 2025** par le géomètre - expert assermenté par le Tribunal de Première Instance de Huy en date du **04 octobre 2017**

Benoît Duré
Géo 17 1391

64, rue Basse Marquet
4470 SAINT GEORGES-SUR-MEUSE
durebenoit@live.be
Tel : 0494 / 54.40.81

Echelle : 1 / 100

SURFACE PAPIER : 0,42 * 0,80 = 0,34 m²

INDICE : A B C D E F

DOSSIER : db240315 - Plan 1 de 2

Enr : 10